

# Le soutien d'artillerie

Autor(en): **Crousaz, R. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **56 (1911)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-339267>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Le soutien d'artillerie.

La tâche du soutien d'artillerie n'est pas toujours l'une des plus aisées, et si le soldat peut être satisfait du moment de répit que ce poste lui procure, l'officier chef du soutien envisage la chose autrement.

Normalement, c'est à l'infanterie qu'incombe cette tâche. Il y a des cas où l'artillerie, agissant dans le cadre de grandes unités d'infanterie, a à peine besoin d'un soutien spécial.

Mais dans notre pays très coupé, très habité, où les masques sont trop fréquents et les surprises faciles, il faut envisager que l'artillerie nécessite toujours un soutien spécial, dont l'effectif normal sera celui d'une compagnie. Cet effectif n'est certes pas exagéré si l'on considère en détail la tâche qui lui incombe. Il est vrai que pour protéger une position occupée par un groupe de 3 batteries il faudrait, en théorie, plus de fusils que pour la même position occupée par une batterie ; mais le nombre de fusils nécessaires est loin d'être proportionnel au nombre des pièces au combat. Il faut, en effet, protéger les pièces, les avant-trains, et l'échelon de munitions. Ce dernier n'existe que rarement aux manœuvres, mais en campagne ce ne serait pas le moins important. Il est juste d'ajouter qu'en entrant au combat, le chef de batterie est mis en possession de son échelon de munitions, et qu'il fera son possible pour le joindre à des avant-trains de façon à avoir tout son personnel groupé. Il n'en reste pas moins le front, un flanc, qui est en général moins protégé que l'autre par la situation générale, les derrières et les avant-trains. Pour peu que le terrain soit un peu boisé, il faut quelques patrouilles. Si le commandant du soutien ne dispose que d'une section, que lui reste-t-il en réserve et quelle défense peut-il opposer à une surprise énergique ? Si l'on a peu de troupe disponible, c'est que l'artillerie à protéger fait partie d'un faible détachement, qui par cela même avance plus rapidement dans le terrain ; la batterie y est donc plus exposée et le soutien doit être plus fort. En envisageant la question sous toutes ses faces, on en revient facilement à la conclusion qu'avec un effectif

normal (combien rare dans le 1<sup>er</sup> corps) une compagnie de 200 fusils est une protection suffisante et non exagérée tant pour une batterie isolée que pour un groupe de 3 batteries.

Dans un récent article sur la liaison de l'infanterie et de l'artillerie, le colonel van Berchem souligne une observation d'un officier de liaison aux manœuvres de la 1<sup>re</sup> division en 1909.

« Les soutiens d'artillerie ne travaillent pas rationnellement, dit cet officier. La faute en est aux chefs de batterie, qui n'orientent pas assez les chefs des subdivisions d'infanterie qui leur sont attachées : » (Juillet 1910 p. 524).

Que disent nos règlements à ce sujet ? Celui d'exercice de l'infanterie est laconique : « L'infanterie pourvoit à la sécurité de l'artillerie. » Un point, c'est tout (art. 314).

Le règlement d'exercice de l'artillerie est un peu plus explicite (art. 371) : « Si une unité reçoit un soutien spécial, le chef de cette artillerie doit mettre le chef du soutien au courant de la situation tactique et de ses intentions, et lui indiquer où l'artillerie a particulièrement besoin de protection, par exemple ses flancs, les couverts non occupés qui se trouvent en avant de la position d'artillerie, etc. Le chef du soutien doit être prévenu quand l'artillerie sera sur le point d'exécuter des changements de position. »

En pratique que se passe-t-il ? S'il s'agit d'un groupe entrant en position, le commandant de ce groupe qui a la direction tactique du feu, après avoir réparti ses batteries sur sa position se préoccupe de leur attribuer des secteurs d'observation et des buts. S'il s'agit d'une batterie isolée, le chef de cette batterie doit reconnaître sa position, l'occuper, et diriger son feu techniquement et tactiquement ; ces officiers sont donc occupés et préoccupés, et il ne faut pas trop leur en vouloir s'ils ne pensent pas d'eux-mêmes et à temps à leur soutien. C'est du reste fâcheux, car pour toutes ces opérations, il est nécessaire que les batteries se trouvent dans une atmosphère de sécurité que seul le soutien peut leur donner. L'artillerie très forte sur son front lorsqu'elle est au combat, est à la merci de tout et de tous dans tout autre moment de son activité.

Tout cela exige donc une coopération du chef de l'artillerie à soutenir et du chef du soutien et nous revenons à la vieille histoire de Mahomet et de la montagne : Si l'artilleur ne va pas à

son soutien, que celui-ci provoque toutes les explications dont il a un besoin urgent.

Un officier français, du 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, le capitaine Génie qui dans une série d'articles forts intéressants a étudié les différentes armes susceptibles de fonctionner comme soutiens d'artillerie, conçoit comme suit le colloque de ces deux officiers :

Le commandant du soutien va au commandant de l'artillerie et s'annonce.

— Je suis le capitaine commandant la compagnie de soutien de votre artillerie. Quel emplacement allez-vous occuper ? sur quel front ?

— La droite à moi, la gauche au trompette que vous voyez là-bas.

— Vos attelages ?

— Dans ce pli de terrain.

— L'échelon ?

— Derrière la ferme dont vous apercevez le toit rouge à la crête en arrière de nous.

— Quels renseignements avez-vous sur l'ennemi ?

Il faudrait ajouter encore : Quelles sont les intentions du commandant de notre unité combinée ? Car le capitaine d'infanterie, détaché à l'instant, provient en général d'un bataillon de réserve, peu orienté peut-être sur la marche du combat ; du reste, à ce moment, il y aura un échange profitable de renseignements entre les deux officiers.

Aidé de ce qu'il vient d'entendre, le chef du soutien pourra alors prendre toutes ses dispositions de façon à procurer à l'artillerie la protection nécessaire à une prise de position sans danger. C'est, en effet, avec la marche sur route, le moment où elle est le plus vulnérable.

Le règlement français a ici une formule très heureuse. Il dit entre autres : « Le commandant de l'artillerie donne au chef du soutien toutes les instructions relatives à sa mission ; *celui-ci reste juge des moyens d'exécution.* »

Il est utile que le soutien reçoive sa mission aussitôt que possible, dès que le commandant de l'artillerie connaîtra sa position approximative, car pendant le laps de temps, souvent un peu long, qui s'écoule entre la reconnaissance de la position et l'arrivée des batteries, les deux commandants ont l'occasion de

s'aboucher, l'entrée en position est assurée et immédiatement après le soutien occupe ses emplacements de combat.

Pour que son action soit efficace, il ne faut pas qu'il se trouve sur la position même, entre les roues des canons, comme cela se voit si souvent, mais bien à une certaine distance. Notre fusil actuel perce de ses balles les boucliers de nos pièces depuis 300 m. Avec la nouvelle cartouche cette distance montera à 500 m., ce qui est le cas déjà pour plusieurs puissances voisines. Il faut par conséquent que l'ennemi ne puisse pas approcher à cette distance. Mais est-ce vraiment sur le front qu'il y a quelque chose à craindre ? Non, si le front est découvert, car l'artillerie y est très puissante ; oui, un peu, si le front est couvert d'obstacles derrière lesquels de petits groupes ennemis pourraient se glisser et arriver jusqu'à la batterie, mais c'est rare. C'est surtout sur les flancs et sur les derrières que nous sommes vulnérables.

Mais ici, halte ! surtout pas de schéma. Autant de positions d'artillerie, autant de situations tactiques, autant de problèmes différents dont chacun n'a souvent qu'une bonne solution. Une série d'exemples tirés des manœuvres, ou étudiés d'emblée sur une carte détaillée, seraient nécessaires pour éclaircir quelques cas typiques. Un angle mort devant la batterie immobilisera immédiatement une partie du soutien, et dans ce cas il n'est pas nécessaire que la ligne d'infanterie se trouve à 500 m. en avant ainsi que le demande le règlement lorsque l'artillerie doit lui tirer par dessus.

Si l'artillerie est placée vers le centre du dispositif de combat, et il y en a presque toujours dans ce cas, les flancs sont couverts par la situation générale. Une partie du soutien pourra alors être utilement employée sur le front où elle coopérera à l'action générale ; il suffira de garder les avant-trains et l'échelon et de patrouiller sur les côtés où une approche à couvert de l'ennemi serait possible. Mais les commandants d'unités combinées cherchent beaucoup à avoir de l'artillerie sur leurs ailes, de façon à flanquer l'ennemi. Ces batteries-là, ont en général un flanc « en l'air » et c'est celui là qu'il faut protéger sérieusement, surtout si l'on tient compte qu'une fois le combat engagé les cavaleries sont envoyées sur les ailes et que pour un escadron en maraude, une batterie est une prise convoitée.

Un auxiliaire utile, employé avec succès dans les armées per

manentes est le sous-officier conducteur d'artillerie qui devient disponible lorsque la batterie est au feu. Envoyé en reconnaissance, il patrouille autour de la position sans trop s'éloigner, et ses renseignements rapportés rapidement peuvent éviter toute surprise. Mais chez nous notre temps d'instruction est si court que nous avons à peine le temps d'enseigner au brigadier son métier, et il ne faut pas vouloir lui demander autre chose.

Cependant quelle que soit la situation, deux principes restent immuables : premièrement, le commandant du soutien doit garder une bonne réserve qu'il place de manière à l'envoyer facilement où elle serait tout à coup nécessaire. Cet emplacement sera généralement tout près de la batterie. Secondement, lui-même sera en contact permanent avec le commandant de l'artillerie ; il restera avec lui. Et par commandant de l'artillerie il faut entendre l'officier d'artillerie qui commande sur la position. Ce sera le commandant du groupe, ou celui d'une batterie ou un officier subalterne, si l'un des précédents est momentanément appelé en reconnaissance.

Il importe en effet que le chef du soutien soit au courant de toutes les phases du combat et particulièrement du moment où la batterie se prépare à faire un bond en avant. Il pourra ainsi faire rentrer à temps ses sentinelles ou ses patrouilles, rassembler sa compagnie, s'orienter à nouveau sur les intentions exactes de l'artillerie et, dès que possible, se mettre en route de façon à reprendre sur la nouvelle position la tâche qui lui est dévolue. En outre, en contact personnel avec le commandant de l'artillerie, il pourra, vu son expérience plus grande des formations de l'infanterie, attirer l'attention de ce commandant sur certains faits qui pourraient échapper à l'artilleur. Une fois de plus c'est par une liaison intime des armes qu'on peut obtenir des succès.

L'infanterie est l'arme à laquelle, tout naturellement, incombe le rôle de soutien d'artillerie. Le capitaine Génie, déjà cité plus haut, étudie tour à tour la cavalerie et les cyclistes dans ce rôle. Il est évident qu'un commandant d'unité qui aura le choix des différentes armes, n'attribuera pas délibérément sa cavalerie comme soutien d'artillerie. Notre cavalerie est trop peu nombreuse pour cela. Mais il pourrait se présenter deux cas. Le premier qui s'est déjà présenté chez nous, notamment aux manœuvres du I<sup>er</sup> corps en 1899 et du II<sup>e</sup> en 1910, est celui de l'attribution d'une unité d'artillerie à une troupe de cavalerie



chargée d'une mission spéciale. C'est le rôle naturel de l'artillerie à cheval dans les pays où elle existe. Et ce sera davantage le cas chez nous, avec la tendance à la formation de divisions de cavalerie. Il y a toujours un inconvénient à utiliser la cavalerie dans le combat à pied, c'est la diminution du nombre des fusils disponibles, en regard de l'effectif immobilisé comme soutien. Mais il n'y a pas d'autre solution possible, puisque nous supposons l'artillerie attachée à la cavalerie seule. Le second cas est celui d'une artillerie ayant un long trajet à parcourir, pour rejoindre une autre unité par exemple. Il est prudent de lui attribuer une escorte de cavalerie, qui opère exactement comme si elle marchait pour son propre compte avec un service de sûreté. Il en est de même des cyclistes.

L'artillerie en marche se trouve souvent dans des circonstances difficiles ou même grotesques, comme le montre l'épisode suivant :

En 1907, près de Givisiez, l'état-major d'un groupe d'artillerie était en reconnaissance ; on marchait au canon, le temps pressait. Il y avait là le commandant du groupe, ses trois capitaines accompagnés de leurs organes de reconnaissance, soit 15 ou 16 cavaliers armés de sabres, de pistolets ou de revolvers. En débouchant d'un groupe de maisons, on aperçoit sous un arbre à 300 m., une forte patrouille de cavalerie, 5 à 6 hommes armés de mousquetons et pied à terre. — Que faire ? Aucun chemin ne permettait d'éviter ce poste, et les batteries rejoignaient, s'arrêtaient à leur tour perdant des minutes précieuses, d'autant plus précieuses que le célèbre trompette de Belfaux paraissait n'avoir attendu que notre entrée au combat pour sonner sa mémorable cessation de la manœuvre. Notre groupe était à ce moment là tout à fait à l'aile droite, très « en l'air », sans soutien d'aucune espèce. Enfin ces cavaliers disparurent au bout d'un certain temps, nous laissant le champ libre. Mais de quelle utilité n'eussent pas été quelques fusils !

Le vent est aux cyclistes, et les nombreux articles qui leur sont consacrés envisagent tous les services qu'ils peuvent rendre. Un officier français proposait même dernièrement de mettre à bicyclette, sous prétexte d'économie, les servants de l'artillerie à cheval. Entre parenthèse, cette solution supprime en même temps la raison d'être de l'artillerie à cheval, qui doit être parfaitement souple et mobile dans tous terrains. — Mais il est

certain que quelques cyclistes attachés à un état-major de régiment ou de groupe d'artillerie lui rendraient de bien grands services.

Je le répète, l'artillerie ne peut rien par elle-même, son utilité dépend absolument de sa liaison avec les autres armes, avec l'infanterie tout spécialement. Lorsque dans le combat elle a un bond rapide à faire, 1000 à 1500 m. il est naturel qu'elle le fasse à ses risques, — en guerre qui ne risque rien n'a rien; mais dès qu'il s'agit d'un mouvement plus important, la situation devient dangereuse vu la grande vulnérabilité d'une colonne d'artillerie en marche. C'est ce qui fait dire au capitaine Génie : « Quelles bénédictions ne recevrait pas l'officier de cavalerie, qui, voyant une batterie en mouvement, se joindrait spontanément à elle, comme soutien momentané, enverrait tout au moins une patrouille se mettre à la disposition de son chef, tandis qu'il ferait reconnaître de son propre mouvement les directions dangereuses » ! Et il termine en disant : « Solidarité et convergence des efforts, telle est la loi suprême ».

Et ceci est aussi vrai chez nous que partout ailleurs. — Pour nous, officiers de milice, les solutions ne nous viennent pas instinctivement à l'esprit; elles nous demandent une réflexion plus prolongée qu'à un officier de carrière, et dans l'action plus il y aura de contact entre officiers d'armes coopérant au même but, plus leur liaison sera intime, plus la tâche sera facilitée et le succès assuré.

R. DE CROUSAZ,  
Major d'artillerie.

